



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
la Ville de Montréal-Est du 21 août 2019 à 19 h  
tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville  
situé au 11370 rue Notre-Dame Est**

**Présence (s) :**

Madame Anne Saint-Laurent – mairesse suppléante  
madame la conseillère Françoise Lachapelle - district 1  
monsieur le conseiller Yan Major - district 2  
monsieur le conseiller Claude Marcoux - district 3  
monsieur le conseiller John Judd - district 4  
monsieur le conseiller Michel Bélisle - district 5  
madame la conseillère Anne St-Laurent - district 6

**Absence (s) :**

Monsieur Robert Coutu maire

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

1.

La mairesse suppléante, madame la conseillère Anne St-Laurent, ayant constaté le quorum ouvre la séance à 19 h 02.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

2.

Aucune question

**ORDRE DU JOUR**

3.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2019  
201908-164**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2019 tel que ci-après reproduit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**
3. **ORDRE DU JOUR**
- 3.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 21 août 2019

- 4. PROCÈS-VERBAL**
  - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2019
  - 5. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir délégué à la directrice générale
  - 5.2 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 - Règlement sur l'administration des finances
  - 6. RAPPORT DES SERVICES**
  - 6.1 Élaboration d'un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales
  - 6.2 Contribution monétaire de 7 290,40 \$ aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels pour l'immeuble sis au 235, avenue de la Grande-Allée, connu et désigné comme étant le lot 1 251 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
  - 6.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
  - 6.4 Autorisation de stationner sur le côté est géographique de la rue Prince-Albert entre l'avenue Broadway et la limite nord géographique de la Ville
  - 7. RÉGLEMENT**
  - 7.1 Avis de motion - *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du Programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées*
  - 7.2 Dépôt du projet de *Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du programme*
  - 7.3 Adoption - Second projet - *Règlement 58-2016-7 modifiant le règlement 58-2016 - règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4*
  - 7.4 Adoption - règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines*
  - 7.5 Adoption - règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal*
  - 7.6 Adoption - règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03*
  - 7.7 Adoption - règlement 61-2016-1 - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur"*
  - 7.8 Adoption - règlement 82-2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*
  - 8. CONTRAT**
  - 8.1 Contrat pour le projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway-Nord - en béton compacté rouleau – 751 474,14 \$ taxes et contingences incluses
  - 8.2 Contrat pour le projet TPST-2019-04 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues - 1 296 733,30 \$ taxes et contingences incluses
  - 9. PERSONNEL**
  - 9.1 Autoriser la prolongation du stage de monsieur François Routhier
  - 9.2 Entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 29 juillet 2019
  - 9.3 Entériner l'embauche de madame Nathalie Lefebvre au poste cadre de contremaîtresse à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 22 juillet 2019
  - 9.4 Entériner la nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et des services techniques, et ce, à compter du 12 août 2019
  - 10. AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**
  - 10.1 Don de 500 \$ à la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles
  - 10.2 Don de 250 \$ Aux Filles d'Isabelle, Cercle Jean XXIII
  - 10.3 Don de 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir
  - 10.4 Refus d'une demande de don de 1 000 \$ à l'Âge d'Or de Montréal-Est
  - 11. DIVERS**
  - 11.1 Aucun
  - 12. AFFAIRE NOUVELLE**
  - 12.1 Aucun
  - 13. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**
  - 14. LEVÉE DE LA SÉANCE**
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PROCÈS-VERBAL** 4.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUILLET 2019**  
**201908-165** 4.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juillet 2019.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 5.

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

5.1

La directrice générale dépose la liste du personnel embauché conformément au pouvoir qui lui est délégué par le chapitre II du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances*.

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 77-2018 - RÈGLEMENT SUR L'ADMINISTRATION DES FINANCES**

5.2

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 77-2018 – *Règlement sur l'administration des finances* au 14 août 2019.

**RAPPORT DES SERVICES** 6.

**ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTION POUR L'ÉLIMINATION DES RACCORDEMENTS INVERSÉS DANS LES RÉSEAUX DE COLLECTE D'EAUX USÉES ET PLUVIALES**

**201908-166** 6.1

Considérant que la Ville de Montréal-Est s'est engagée à élaborer un plan d'action pour l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales lors de la signature du protocole d'entente dans le cadre de tous les programmes du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter l'échéancier de réalisation du programme de raccordement inversé pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte d'eaux usées et pluviales de la Ville de Montréal-Est.

De présenter l'échéancier et la résolution pour la mise en place du programme de raccordement inversé au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour compléter les documents de la réclamation finale du programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec - FPC, sous-volet 1.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRIBUTION MONÉTAIRE DE 7 290,40 \$ AUX FINS DE L'ÉTABLISSEMENT, DU MAINTIEN OU DE L'AMÉLIORATION DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS POUR L'IMMEUBLE SIS AU 235, AVENUE DE LA GRANDE-ALLÉE, CONNU ET DÉSIGNÉ COMME ÉTANT LE LOT 1 251 785 DU CADASTRE DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE MONTRÉAL**

**201908-167** 6.2

Considérant la recommandation de la Direction de la gestion du territoire et environnement.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser l'émission du permis de Lotissement pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 785 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en contrepartie du paiement d'une contribution monétaire de 7 290,40 \$, représentant 10 % de la valeur du terrain telle qu'établie par le registre foncier, aux fins de l'établissement, du maintien ou de l'amélioration de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels, et ce, conformément à la section 2.2 du règlement 59-2016 – *Règlement de lotissement*.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

**201908-168**

6.3

Considérant la recommandation de la trésorière et directrice des services administratifs et de l'informatique à l'effet d'ordonner au greffier de vendre les immeubles pour lesquels des taxes sont impayées au 31 décembre 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'ordonner au greffier de la Ville de vendre, conformément à l'article 512 de la *Loi sur les cités et villes*, les immeubles sur lesquels des taxes demeurent impayées au 31 décembre 2017.

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### AUTORISATION DE STATIONNER SUR LE CÔTÉ EST GÉOGRAPHIQUE DE LA RUE PRINCE-ALBERT ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET LA LIMITE NORD GÉOGRAPHIQUE DE LA VILLE

**201908-169**

6.4

Considérant la recommandation des services techniques.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser le stationnement sur le côté est géographique de la rue Prince-Albert entre l'avenue Broadway et la limite nord géographique de la Ville, conformément à l'extrait de la liste détaillée du Plan d'interdiction de stationnement (201802-031) joint pour faire partie intégrante de la présente résolution, et d'installer une signalisation conforme à cet effet.

Extrait de la liste détaillée du Plan d'interdiction de stationnement

		Total :	15853	
<b>Mercredi</b>				
Marien	est	Victoria à Ste-Catherine	620	8 à midi
Ste-Catherine	nord	Limite est à Durocher	780	8 à midi
Broadway	est	Ste-Catherine à Forsyth	710	8 à midi
Forsyth	2 côtés	Broadway à Laurendeau (1 côté déjà interdit tout temps, l'autre selon horaire)	160	8 à midi
Broadway	est	Forsyth à Cherrier	525	8 à midi
Cherrier	sud	Broadway à Marien	305	8 à midi
Rivet	nord	Marien à Broadway	235	8 à midi
Marien	ouest	Sherbrooke à Ste-Catherine	835	8 à midi
Broadway	ouest	Ste-Catherine à Ste-Julie	825	8 à midi
Ste-Julie	nord	Broadway à Providence	185	8 à midi
Providence	est	Ste-Julie à Notre-Dame	120	8 à midi
Ste-Marie	ouest	Notre-Dame à limite sud	145	8 à midi
Denis	est	Notre-Dame à Ste-Julie	135	8 à midi
Ste-Julie	nord	Denis à Hinton	75	8 à midi
Hinton	ouest	Notre-Dame à Ste-Julie	135	8 à midi
Laganière	est	Notre-Dame à Prince-Albert	120	8 à midi
Prince-Albert	sud	Laganière à St-Cyr	945	8 à midi
St-Cyr	est	Prince-Albert à Limite sud	310	midi-16
Marien	ouest	Prince-Albert à Limite sud	375	midi-16
Laurendeau	ouest	Notre-Dame à Prince-Albert	195	midi-16
Dubé	est	Prince-Albert à Notre-Dame	200	midi-16
Grande-Allée	est	Notre-Dame à Prince-Albert	180	midi-16
Lelièvre	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	170	midi-16
Richard	ouest	Notre-Dame à Prince-Albert	125	midi-16
Durocher	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	140	midi-16
Lesage	ouest	Prince-Albert à Notre-Dame	143	midi-16
Durocher	ouest	Sherbrooke à Victoria	1110	midi-16
Victoria	sud	Durocher à Limite est	620	midi-16

### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÈGLEMENT**

7.

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES**

**201908-170**

7.1

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil un règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du Programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées.

### **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 68-2017 - RÈGLEMENT RÉGISSANT L'APPLICATION DU VOLET 6 DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC RELATIF AUX MAISONS LÉZARDÉES AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA RÉTROACTIVITÉ DU PROGRAMME**

**201908-171**

7.2

Monsieur le conseiller John Judd dépose le projet de Règlement modifiant le règlement 68-2017 - Règlement régissant l'application du volet 6 du programme Rénovation Québec relatif aux maisons lézardées afin de modifier les dispositions relatives à la rétroactivité du programme.

### **ADOPTION - SECOND PROJET - RÈGLEMENT 58-2016-7 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE REMPLACER LES GRILLES DE SPÉCIFICATIONS DES ZONES CV.01, CV.02 ET H.05, DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES CV.02, CV.04, H.03 ET H.05 ET DE MODIFIER LES ARTICLES 4.7.2 ET 6.4.4**

**201908-172**

7.3

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le second projet du règlement 58-2016-7 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage afin de remplacer les grilles de spécifications des zones CV.01, CV.02 et H.05, de modifier les limites des zones CV.02, CV.04, H.03 et H.05 et de modifier les articles 4.7.2 et 6.4.4.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 04-165-4 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-165 - RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2005) - AFIN DE REMPLACER LES TARIFS POUR L'UTILISATION DES BORNES-FONTAINES**

**201908-173**

7.4

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 04-165-4 - *Règlement modifiant le règlement 04-165 - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2005) - afin de remplacer les tarifs pour l'utilisation des bornes-fontaines.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **ADOPTION - RÈGLEMENT 22-2012-2 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE AFIN DE PRÉCISER LA PROCÉDURE D'UTILISATION DU RÉSEAU MUNICIPAL**

**201908-174**

7.5

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 22-2012-2 - *Règlement modifiant le règlement sur l'utilisation de l'eau potable afin de préciser la procédure d'utilisation du réseau municipal.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 58-2016-6 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 58-2016 - RÈGLEMENT DE ZONAGE ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER DANS LA CATÉGORIE "DISPOSITIONS PARTICULIÈRES" L'ENTREPOSAGE EXTÉRIEUR DANS LA ZONE C.03**

**201908-175**

7.6

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'adopter le règlement 58-2016-6 - *Règlement modifiant le règlement 58-2016 - Règlement de zonage et ses amendements afin d'ajouter dans la catégorie "dispositions particulières" l'entreposage extérieur dans la zone C.03.*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 61-2016-1 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 - RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS - AFIN D'AJOUTER LES DÉFINITIONS "BASILAIRE" ET "SURHAUTEUR"**

**201908-176**

7.7

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'adopter le règlement 61-2016-1 - *Règlement modifiant le règlement 61-2016 - Règlement sur les permis et certificats - afin d'ajouter les définitions "basilaire" et "surhauteur".*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADOPTION - RÈGLEMENT 82-2019 - RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

**201908-177**

7.8

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter le règlement 82-2019 - *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).*

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**CONTRAT**

8.

**CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-07 - RECONSTRUCTION DE LA CHAUSSÉE SUR UNE PARTIE DE L'AVENUE BROADWAY-NORD - EN BÉTON COMPACTÉ ROULEAU - 751 474,14 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES**

**201908-178**

8.1

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2019-07 - Contrat pour le projet TPST-2019-07 - Reconstruction de la chaussée sur une partie de l'avenue Broadway-Nord - en béton compacté rouleau.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'autoriser une dépense de 751 474,14 \$ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2019-07.

D'affecter pour le paiement de cette dépense une somme de 375 737.07 \$ au fonds de carrière et une somme équivalente à partir du surplus non autrement affecté.

D'octroyer le contrat à Loïselle inc.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **CONTRAT POUR LE PROJET TPST-2019-04 - PLANAGE ET REVÊTEMENT DE CHAUSSÉES BITUMINEUSES SUR DIVERSES RUES - 1 296 733,30 \$ TAXES ET CONTINGENCES INCLUSES**

**201908-179**

8.2

Considérant l'appel d'offres dans le cadre du projet TPST-2019-04 - Planage et revêtement de chaussées bitumineuses sur diverses rues.

Considérant que l'offre du plus bas soumissionnaire est conforme aux documents d'appel d'offres.

Considérant la recommandation de la direction de la gestion du territoire et environnement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser une dépense de 1 296 733,30 \$ taxes et contingences incluses pour le projet TPST-2019-04.

D'octroyer le contrat à Construction Viatek.

D'autoriser le financement pour la portion relative à l'intersection Joseph-Versailles et Sherbrooke à même le fonds de carrière et l'excédent à même le surplus non autrement affecté.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **PERSONNEL**

9.

#### **AUTORISER LA PROLONGATION DU STAGE DE MONSIEUR FRANÇOIS ROUTHIER**

**201908-180**

9.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De prolonger le stage de monsieur François Routhier pour la période du 3 septembre au 20 décembre 2019.

D'autoriser les virements budgétaires nécessaires pour le paiement de la dépense à partir du surplus non autrement affecté pour un montant de 11 200 \$ plus les avantages sociaux.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR OLIVIER CHARRON À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 29 JUILLET 2019**

**201908-181**

9.2

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Olivier Charron à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 29 juillet 2019.

Monsieur Olivier Charron s'étant désisté de sa période de familiarisation de 16 jours et considérant qu'il a déjà occupé cette fonction pendant plusieurs mois auparavant en satisfaisant aux exigences normales de celle-ci, la permanence de ce dernier à ce poste est rétroactive au 29 juillet 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENTÉRINER L'EMBAUCHE DE MADAME NATHALIE LEFEBVRE AU POSTE CADRE DE CONTREMAÎTRESSE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 22 JUILLET 2019**

**201908-182**

9.3

Considérant la recommandation favorable des ressources humaines.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

D'entériner l'embauche de madame Nathalie Lefebvre à compter du 22 juillet 2019 au poste cadre de contremaîtresse, à la Direction des travaux publics et des services techniques aux conditions suivantes :

- De compléter, à la satisfaction de la Ville, une période probatoire de 6 mois;
- De remettre à la Ville un certificat de bonne conduite;
- De produire une enquête de crédit à la satisfaction de la Ville.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **ENTÉRINER LA NOMINATION DE MONSIEUR NICOLAS PERREAU-LESSARD À TITRE DE JOURNALIER, GROUPE 6, À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES SERVICES TECHNIQUES, ET CE, À COMPTER DU 12 AOÛT 2019**

**201908-183**

9.4

Considérant la recommandation des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la nomination de monsieur Nicolas Perreault-Lessard à titre de journalier, groupe 6, à la Direction des travaux publics et services techniques, le tout en conformité avec les dispositions de la convention collective applicable, et ce, à compter du 12 août 2019.

Monsieur Nicolas Perreault-Lessard s'étant désisté de sa période de familiarisation de 16 jours et considérant qu'il a déjà occupé cette fonction pendant plusieurs mois auparavant en satisfaisant aux exigences normales de celle-ci, la permanence de ce dernier à ce poste est rétroactive au 12 août 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

10.

#### **DON DE 500 \$ À LA TABLE DE CONCERTATION DES AÎNÉS DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES**

**201908-184**

10.1

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Marcoux,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd



Et résolu

De donner 500 \$ la Table de concertation des Aînés de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 250 \$ AUX FILLES D'ISABELLE, CERCLE JEAN XXIII**

10.2

**201908-185**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Marcoux

Et résolu

De donner 250 \$ Aux Filles d'Isabelle de Cercle Jean XXIII .

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**DON DE 1000 \$ À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR**

10.3

**201908-186**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner 1 000 \$ à Action Secours Vie d'Espoir.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**REFUS D'UNE DEMANDE DE DON DE 1 000 \$ À L'ÂGE D'OR DE MONTRÉAL-EST**

10.4

**201908-187**

Considérant la recommandation de la Direction des communications, de la culture et de la communauté.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De refuser la demande de don 1 000 \$ de l'Âge d'Or de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

13.

Début : 19 h 15 Fin : 19 h 24

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201908-188**

14.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De lever la séance à 19 h 25.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Anne St-Laurent (S)*

---

ANNE ST-LAURENT  
Mairesse suppléante

*Roch Sergerie (S)*

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier